



DLR publie ses conditions générales de services maintenance préventive et maintenance totale

DLR publie deux nouveaux textes de conditions générales destinés aux entreprises (adhérentes ou non de la fédération) qui réalisent des prestations de maintenance des matériels. Elles sont conçues pour offrir un cadre contractuel robuste et transparent aux entreprises du secteur.

**DLR : PLUS DE
1 000 ADHÉRENTS,
70% DU MARCHÉ**

La Fédération a pour vocation de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises des secteurs de la distribution, de la location et de la maintenance des matériels de construction et de manutention et syndicats affiliés
ACIM, FNAR, UFL
et ainsi contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises, tout en permettant aux acteurs de se connaître et de se rencontrer.

Des modèles pensés pour les réalités du terrain

Clairs, rigoureux et adaptés aux usages du secteur, ces textes encadrent les prestations de maintenance préventive et totale : définition précise du périmètre, obligations réciproques, modalités de facturation et de résiliation, gestion des imprévus, etc. Les clauses tiennent également compte des dernières exigences en matière de RGPD et de lisibilité contractuelle.

En proposant ces outils, DLR entend prévenir les litiges, harmoniser les pratiques et soutenir les professionnels dans la formalisation de leurs prestations.

Accès aux nouvelles conditions générales

Pour découvrir en détail ces nouvelles conditions générales de Maintenance préventive et totale, ainsi que toutes les Conditions générales disponibles, veuillez visiter notre page dédiée sur le site : <https://www.dlr.fr/parutions/#conditions%20generales>

